



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé  
Adresse Rue Reine Astrid 49/10  
B-4100 Boncelles  
Tél +32 471 58 07 08  
E-mail info@certigreen.be  
TVA BE 0650 647 987  
www.certigreen.be



P.V. N° OGI-BTD-12-05-25-33166-CP

Date de visite : 12/05/2025

1<sup>re</sup> visite

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT**  
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

**VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE**  
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet	Habitation Adresse	Appartement Quai de la Boverie 84/B9, 4020 Liège	
Propriétaire	DAVID VARISANO		
Demandeur	Idem (propriétaire)		
Téléphone	0494902853		
A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique 8.2.2 - Date d'installation après sept '81 8.2.1 - Date d'installation avant oct '81 1N400V (230V AVEC NEUTRE)		
Installation	Tension actuelle Code EAN	Non communiqué	
	Protection générale	30 A	
	Qté tableaux	2	
	Qté circuits	1+8	
	Câble compteur-tableau	VVB 4 x6mm <sup>2</sup>	
	Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 40A / 300mA	
	Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 40A / 30mA	

**Mesures**

Résistance de dispersion de prise de terre  
**21.1Ω**

Isolement général par rapport à la PDT  
**500MΩ**

Appareil utilisé  
**MES005 (FLUKE 1653B)**

Critères	Critères	
1 . Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	7 . Appareillage fixe et à poste fixe
2 . Isolement général par rapport à la PDT	OK	8 . Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)
3 . Continuité de terre	OK	9 . Repérages et/ou schémas unifilaire et de position
4 . Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	17 . Documents, études techniques, analyses de risques.
5 . Protection contre contacts directs	OK	18 . Risques liés à un incendie.
6 . Protection contre contacts indirects	Pas OK	19 . Installation de production d'énergie privée.

**Voir infractions détaillées en page suivante.**



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé  
Adresse Rue Reine Astrid 49/10  
B-4100 Boncelles  
Tél +32 471 58 07 08  
E-mail info@certigreen.be  
TVA BE 0650 647 987  
www.certigreen.be



P.V. N° OGI-BTD-12-05-25-33166-CP

Date de visite : 12/05/2025

## Infractions

- A.5.** Signer les plans de position et schémas unifilaires (propriétaire et installateur éventuel) (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 3.1.2.1 a)
- F.6.** Socle de prise de courant non conforme à NBN C61-112-1:2017, à broche de terre et sécurité enfant (A.R. du 8/09/2019 - Livre 1 - 4.2.2.3.b - 5.3.5.2)

## Dérogations

Permission de conserver un circuit non exclusivement dédié pour une machine à laver, un sèche-linge, une cuisinière, une plaque de cuisson et/ou un four électrique(s), un lave-vaisselle ou tout appareil fixe ou mobile de plus de 2600 W de puissance nominale.

Autorisation de conserver des socles de prises de courant non conformes à la NBN C61-112, sans broche de terre, si et seulement si le câble de raccordement est exempt de conducteur de terre et si le circuit concerné est couvert par une protection différentielle de sensibilité de max 30 mA. La protection enfant est toujours exigée.

Maintien permis d'un conducteur de terre (PE) non distribué à toute l'installation, sauf pour le raccordement d'appareils de classe 1 (placement du PE à l'extérieur de la canalisation autorisé).

Permission de laisser en service des canalisations sans réaction au feu prédéterminée (propagation de flamme et/ou corrosivité ou opacité des fumées)

## Observations

- O.29.** Les lieux contenant une baignoire ou une douche et dont la réalisation a été entamée avant le 1/03/2025 ont été contrôlés suivant version actuelle du RGIE Livre 1 (V05 et suivantes), sans dérogations applicables suivant époque de réalisation.

### >Infractions

- A5 : les plans seront datés et signés par l'agent-visiteur à la revisite, si l'installation est jugée conforme.
- F6 : protection enfant obligatoire sur toutes les prises de courant.

## Informations complémentaires

## NON CONFORME

Installation non-conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

1 an à dater de ce PV, par CERTIGREEN (passé cette date, le ministère fédéral en charge de l'Énergie est averti de la persistance éventuelle d'infractions.

## Renforcement de puissance du raccordement au réseau public non permis

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ? Oui

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur

 Olivier  
Gillet  
CERTIGREEN 0495 50 54 78





CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10  
B-4100 Boncelles  
Tél +32 471 58 07 08  
E-mail info@certigreen.be  
TVA BE 0650 647 987  
[www.certigreen.be](http://www.certigreen.be)

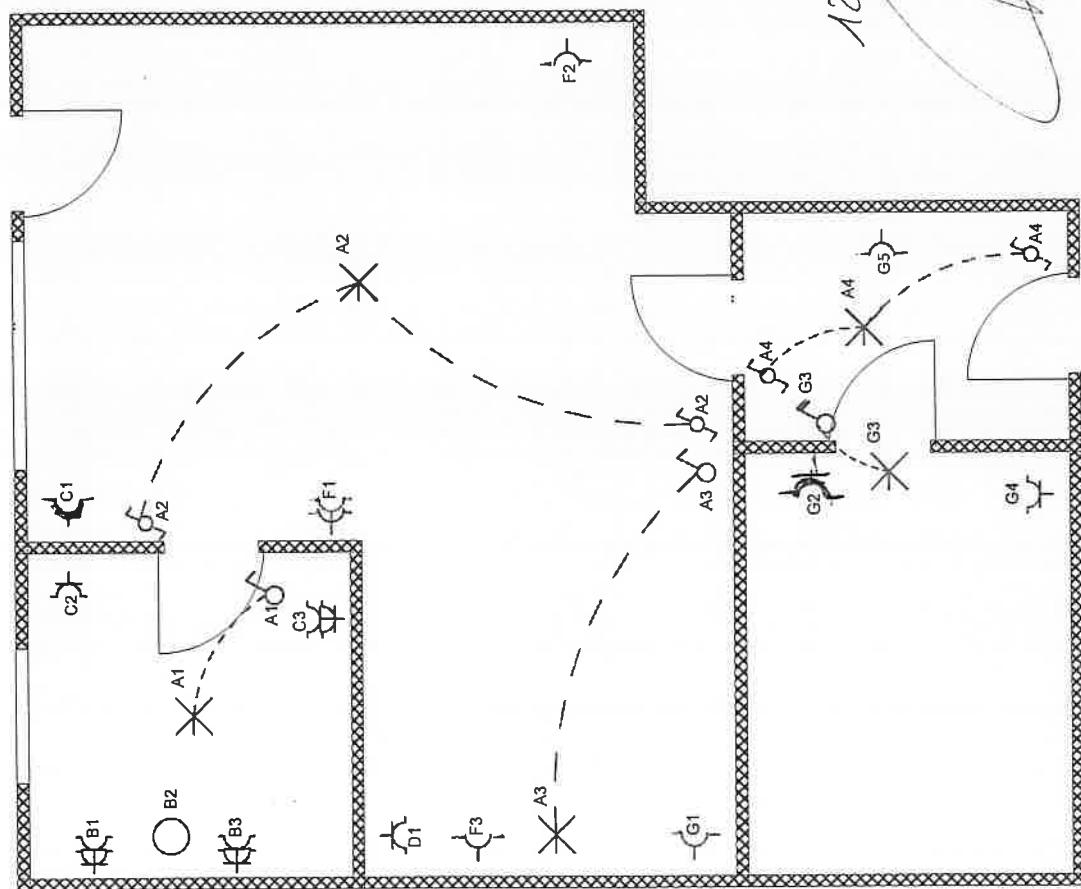


P.V. N° OGI-BTD-12-05-25-33166-CP

Date de visite : 12/05/2025

**Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Économie Direction générale de l'Énergie par CERTIGREEN test.

**Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7)** : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.



12/05/2021  
Signature  
CERTIFIÉ

INSTALLATEUR	CONTROLE	CHANTIER	Folio 1
Nom Olivier JOSKIN TVA Date Sign	ORGANIS. Nom Date Sign	Mr. Infruma Rue Comm Sign	3N, 400V/230V~ TEL: +32 (0) 477 08 68 81 EMAIL: olivier.joskin@elec.com Électricité & Informatique

3N, 400V/230V~

Schema 1A

12/01/2021  
O. Joskin  
Généralisation

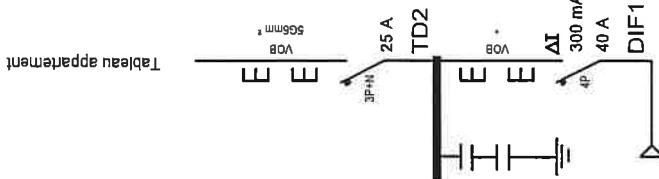
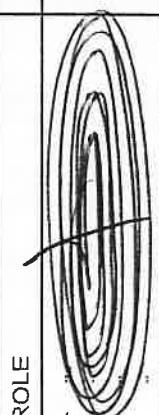
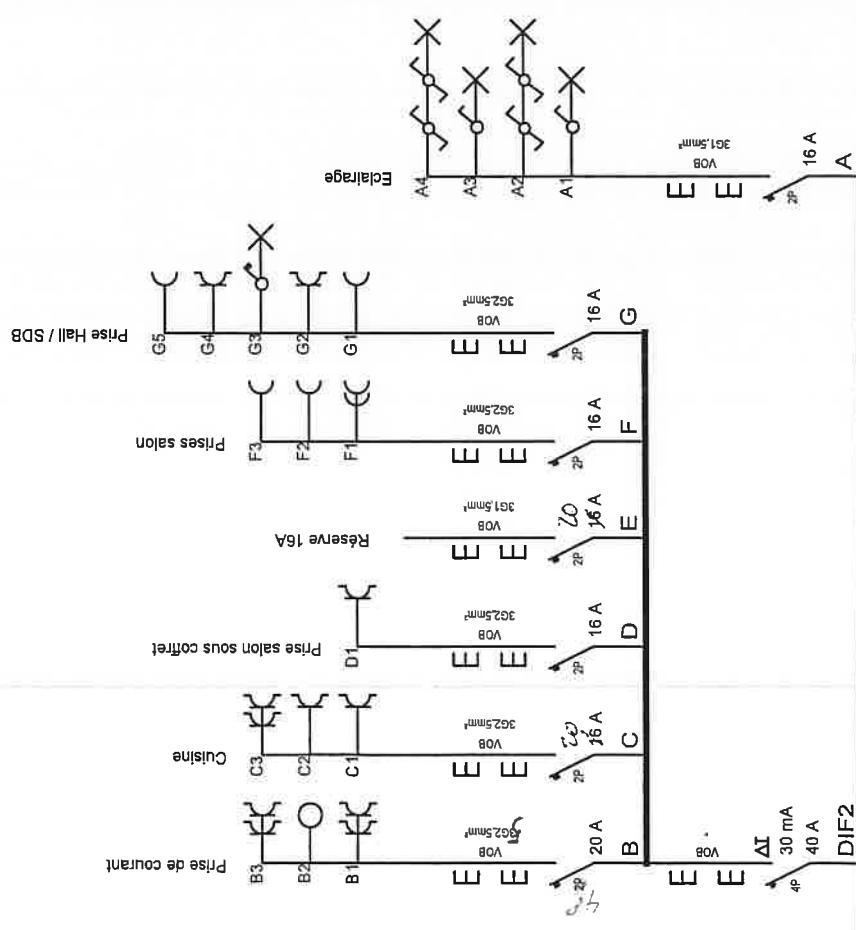


Tableau appareillage

INSTALLATEUR

Nom	Olivier JOSKIN	CONTROLE	ORGANIS.	CHANTIER
TVA	BE 821.909.407			Mr Infurna
Date	20/02/2019			quai de la bouverie
Sign	OJ			4020 Liege
				..

3N, 400V/230V~



INSTALLATEUR	CONTROLE	CHANTIER	Schema2A
Nom : Olivier JOSKIN TVA : BE 821.909.407 Date : 20/02/2019 Sign : OJ	ORGANIS. Nom : Date : Sign :	Nom : Mr Infirmier Rue : quai de la bouverie Comm : 4020 Liege Sign :	3N, 400V/230V~